



**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION PPCMOI 25-2020
ENTRÉE EN VIGUEUR**


PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 2 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution PPCMOI 25-2020 - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Entreprise de déneigement et d'aménagement paysager sur la rue du Ruisseau-Rouge en dérogation au Règlement de zonage 2368-2010.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 5 novembre 2020, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 17 novembre 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe